

CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE MIRAMAS
SÉANCE PUBLIQUE DU 22 JUIN 2016

La séance est ouverte à 19 heures dans les formes réglementaires, sous la Présidence de Monsieur Frédéric VIGOUROUX, Maire de Miramas.

Monsieur le MAIRE - Mes chers collègues, il est 19 heures, nous ouvrons la séance du Conseil Municipal par l'appel, Madame BUTI, des adjoints et conseillers municipaux.

Madame Géraldine BUTI salue l'assemblée et procède à l'appel nominal des élus du Conseil Municipal.

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Frédéric VIGOUROUX, Maryse RODDE, Gérard GUILLEMONT, Jean GUILLON, Marie-Pierre VIAL, Paulette ARNAUD, Jacques BAUDOIX, Anne-Marie CHAYOT, Jean-Marie PASCAL, Fadela AOUmmELIR, Christian PEYRO, Éric MARCHESI (*à partir de 19 heures 05 avant le vote de la délibération n°94-2016*), Géraldine BUTI, Fernande REYNAUD, Armelle RAFFINI, Jerry GRUAT, Daniel HIGLI, Monique TRINQUET, Jean-Luc SANCHE, Mireille MIZOULE, Olivier JULIEN, Martine ARFI, Nathalie PISANO, Hatab JELASSI (*à partir de 19 heures 10 avant le vote de la délibération n°94-2016*), Jérémie PARDIES, Laëtitia DEFFOBIS, Hervé REBOUL, Ange POGGI, Cécile DUMAS (*à partir de 19 heures 05 avant le vote de la délibération n°94-2016*), Maryline KERAUDI (*jusqu'à 20 heures 35 après le vote de la délibération n°116-2016*).

Étaient représentés, Mesdames et Messieurs :

Gaëtan FERNANDEZ par Daniel HIGLI

Éric MARCHESI (*jusqu'à 19 heures 05 après le vote du PV du Conseil Municipal du 11 mai 2016*) par Jean GUILLON

Catherine FOURMENT par Frédéric VIGOUROUX

Hatab JELASSI (*jusqu'à 19 heures 10 après le vote du PV du Conseil Municipal du 11 mai 2016*) par Jean-Marie PASCAL

Béatrix ESPALLARDO par Hervé REBOUL

Marc THOMAS par Ange POGGI

Étaient absentes excusées. Mesdames :

Johanne ALVAREZ

Cécile DUMAS (jusqu'à 19 heures 05 après le vote du PV du Conseil Municipal du 11 mai 2016)

Marilyne KERAUDY (à partir de 20 heures 35 avant le vote de la délibération n°119-2016)

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur le MAIRE - Je vous propose de désigner le secrétaire de séance en la personne de Madame Marie-Pierre VIAL. Y a-t-il d'autres candidats ? Il n'y a pas de candidat. Madame VIAL sera donc notre secrétaire de séance.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 2 voix « Hervé REBOUL et procuration » + 1 voix « Maryline KERAUDY »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

A/ RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11/05/2016

Monsieur le MAIRE - Y a-t-il des commentaires ou des interventions ? Il n'y en a pas. Nous passons au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 2 voix « Hervé REBOUL et procuration » + 1 voix « Maryline KERAUDY »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE - C'est à l'unanimité. Merci, Madame, du travail que vous faites et merci aux services, avec Madame KHALOUTA et la personne qui est en charge de tout cela, évidemment. Nous avons ratifié, et nous pouvons donc commencer l'ordre du jour.

B/ DÉLIBÉRATIONS

TECHNIQUE

N° 1 – DEMANDE D'APPROBATION DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE POUR LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC ET LES INSTALLATIONS OUVERTES AU PUBLIC AUPRÈS DU PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Rapporteur : Mme Fadela AOUNMEUR

M. William CASSAR (Bureau d'Études Cyclades) - Je représente le Bureau d'Études Cyclades, qui a travaillé sur la mise en accessibilité de vos bâtiments recevant du public, des installations ouvertes au public – ce sont par exemple des jeux pour enfants – et des voies et espaces publics de la Ville.

Là, on va parler uniquement de la partie des établissements recevant du public, parce que, effectivement, ils sont soumis à loi de 2015. La loi du 31 décembre 2014 impose la mise en accessibilité sur la base d'un programme que vous deviez engager avant le 27 septembre 2015. Je ne commets pas une erreur. Comme la plupart des communes, une dérogation a été demandée pour prolonger ce délai d'un an.

Madame Cécile DUMAS et Monsieur Éric MARCHESI rejoignent la séance à 19 heures 05.

M. William CASSAR (Bureau d'Études Cyclades) - Ce délai d'un an a été mis en service pour faire l'ensemble des études nécessaires. Vous devez programmer, normalement, l'ensemble des travaux de mise en accessibilité sur 3, 6 (en cas de difficultés financières) et 9 années – c'est la solution qui a été retenue ici – en raison de difficultés techniques. Ces difficultés techniques, c'est le transfert tardif d'un certain nombre de bâtiments qui étaient de la compétence du SAN Ouest Provence (Syndicat d'Agglomération Nouvelle), et qui vous sont transmis. Cela vous pose des problèmes de mise en œuvre.

Vous allez voir que c'est un dossier d'envergure. Pour cela, nous allons clarifier ce que sont les enjeux de l'accessibilité universelle. En fait, vous voyez que la

question est bien sûr celle de la géométrie du bâtiment, tout le monde le sait. Tout le monde se doute que, quand il y a des escaliers, cela pose un problème pour les gens qui sont en fauteuil. Quand il y a un ressaut au niveau du sol, cela pose un problème, etc. Ce n'est pas seulement cela. C'est aussi la question du repérage et de l'orientation. C'est-à-dire que, dans un bâtiment, il faut être capable de se déplacer et de se rendre au lieu où l'on va disposer du service public. Il y a également la question de l'usage, c'est-à-dire qu'il faut qu'à l'extrémité du déplacement, si la personne, par exemple, est là pour obtenir une carte d'identité, elle puisse effectivement s'installer au bureau, obtenir des papiers, les signer, les remplir.

L'ensemble de l'analyse est fait sur cette logique-là. J'entre dans le bâtiment, je me rends dans le bon service et j'accède au service recherché. On a très souvent fait une confusion entre les personnes en situation de handicap et la Personne à Mobilité Réduite. On parle toujours de PMR, c'est une réduction qui est très excessive. En plus, on réduit la plupart du temps la personne à mobilité réduite à la personne en fauteuil. En France, l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques) dit qu'un dixième seulement des personnes handicapées sont en fauteuil. On voit bien qu'on est passé à côté de beaucoup d'autres handicaps. La déficience de motricité s'applique aussi aux personnes qui ont du mal à se déplacer, tout simplement parce qu'elles ont des problèmes cardiaques, par exemple, des problèmes pulmonaires, des problèmes de charge, etc. Ce ne sont pas obligatoirement des personnes en fauteuil. On va avoir les cas des déficiences visuelles, des déficiences intellectuelles et psychiques, et auditives.

Le handicap physique est effectivement le problème du franchissement d'un certain nombre d'obstacles, mais c'est aussi, par exemple, se déplacer sur de longues distances. Il y a beaucoup de personnes qui ont besoin d'avoir des bancs, des points de repos, etc.

Monsieur Hatab JELASSI rejoint la séance à 19 heures 10.

M. William CASSAR (Bureau d'Études Cyclades) - Le handicap physique, c'est également pouvoir accéder à l'information. Il y a le problème très classique des banques d'accueil. Les banques d'accueil, souvent, sont très hautes. La personne qui est derrière est haute également. La personne qui est en fauteuil ou de petite taille, par exemple, n'est en mesure, ni de parler sérieusement avec la personne de l'accueil, ni de remplir un formulaire ou des papiers, etc. Il y a aussi la question des sanitaires et des rampes.

Il y a également le handicap visuel. Il ne faut pas confondre le non-voyant et le malvoyant. La plupart des gens qui ont des problèmes de handicap visuel sont des malvoyants. Ils ont parfois une vision floue. Parfois, ils n'ont une vision que sur la périphérie, parfois qu'à l'intérieur de cette partie-là. Pour tous ces gens, la question des repères visuels est importante. On se demande : « Pourquoi faut-il des marches contrastées puisqu'ils sont non-voyants ? » Non, cela concerne des malvoyants, qui ont des questions de visibilité.

Au niveau des autres handicaps, s'agissant du visuel, il y a la question des escaliers, des systèmes de guidage et des obstacles hauts. Ce sont des points auxquels on ne pense pas. Vous voyez que cette personne qui était venue avec une canne, ici, est incapable de détecter qu'elle va passer sous un escalier et risque de se cogner. Après, toutes les fantaisies, qui sont parfois très agréables pour les valides, sur la façon dont on habille des portes, des parois vitrées, etc., cela devient de vrais problèmes pour une personne à difficultés.

Le handicap auditif est un handicap qui est également important. Là aussi, il y a la question des non-entendants, mais il y a aussi beaucoup la question des malentendants. Les malentendants, cela veut dire qu'ils sont perturbés par des bruits d'ambiance. C'est l'image de la gare. On a d'autres questions, on a effectivement, la question d'accéder à une banque d'accueil pour pouvoir bénéficier à la fois d'un système qui enlève les bruits ambiants et, en même temps, permette de concentrer le son sur la personne qui est équipée.

Enfin, il y a les handicaps mentaux et cognitifs. Là aussi, il ne faut pas faire d'amalgame. Ce n'est pas du tout la même chose de prendre en compte quelqu'un qui, par exemple, souffre d'autisme, quelqu'un qui est trisomique, quelqu'un qui a des tics, etc.

On a tout un tas de situations qui posent beaucoup de problèmes, surtout des problèmes de repérage. Si je reviens sur l'exemple de la gare, l'idée est de se repérer, d'être rassuré sur l'itinéraire qui est nécessaire, etc. Très souvent, donc, on va voir que l'élément le plus transversal au handicap est la signalétique. Cela concerne tout le monde. Cela permet de prendre le bon chemin. Cela permet d'être rassuré.

Quand on regarde les problèmes des 75 établissements recevant du public et installations ouvertes au public à Miramas, on trouve pratiquement des défauts partout. Ce n'est pas là encore, que Miramas soit plus mauvaise que les autres communes. C'est le cas partout. Pourquoi ? En fait, on a négligé les lois de 1965, de 1975 et de 2005, assez systématiquement. On a réduit la question à la question du fauteuil, très souvent, et on a aussi réduit la question au niveau du permis de construire. Quand on fait un permis de construire, on voit bien que l'on a trouvé une rampe pour éviter des escaliers. On a bien vu

un ascenseur, qui permet d'éviter également des escaliers. On a vu un certain nombre de choses comme cela.

Ce que l'on n'a pas vu du tout, ce sont les poignées de porte, les verrous, qui permettent à une personne handicapée de pénétrer dans un sanitaire et de pouvoir s'isoler, de refermer la porte derrière elle, de pouvoir accéder à la barre d'appui, qui sert à passer du fauteuil à la cuvette. Il faut qu'elle soit horizontale. Il ne faut pas la confondre avec une barre d'appui pour une personne âgée, qui a des difficultés à se relever. On a tout un tas de choses comme cela, la question du lave-mains, etc. Tout cela, n'a pas été vu dans le cadre des permis de construire et c'est au quotidien. Quand vous avez un établissement recevant du public et que vous achetez du mobilier, mais que ce mobilier ne permet pas l'accueil des personnes en situation de handicap, même si le bâtiment est parfait, quelques années plus tard, l'accessibilité s'est totalement dégradée.

La situation est donc ici importante. Sur la quasi-totalité des établissements, il faut très souvent intervenir sur de petites sommes, c'est-à-dire que nous avons à peu près un gros tiers des investissements qui est entre 1 000 et 9 000 euros. Ce sont des petits défauts qui sont faciles à corriger. On en a après un certain nombre qui demandent des investissements plus majeurs. C'est surtout le cas quand on a des ascenseurs à mettre ou ce genre de choses.

Globalement, on en a pour à peu près 3 millions d'euros. On voit que c'est un sujet d'ampleur. Cette question n'est pas de savoir où l'on a bien travaillé ou mal travaillé, mais de la prise en compte de l'ensemble de ces handicaps.

Si l'on regarde ce qui est en cause, on voit que l'on a un grand ensemble de menuiseries, de verreries, de revêtements de sol. Cela vient du fait qu'à un certain moment, il faut remanier les pièces, c'est-à-dire qu'il faut modifier les cloisons. Quand on modifie les cloisons, il faut refaire le plafond, il faut retirer le sol, il faut remettre de l'électricité, etc. Cela demande effectivement des moyens financiers. Après, il y a ce que l'on appelle les « menuiseries ». En grande partie, ce sont des portes. Je prends le cas de celle-ci : il y a deux vantaux et ils sont de même taille. Bien sûr, si la porte est ouverte complètement, elle est suffisante. En fait, la partie qui est ouverte est insuffisante. Imaginez qu'une personne handicapée soit de l'autre côté, comment va-t-elle manœuvrer les éléments permettant d'ouvrir le deuxième vantail ? Il faut donc que ces portes soient dissymétriques : 40 % d'un côté, 60 % de l'autre. Voilà le type de modifications qu'il faut apporter. Cela représente quand même également pas mal d'argent. Il y en a pour 500 000 euros.

Mme Fadela AQUMMEUR - Et pour les portes coupe-feu, on fait comment ?

M. William CASSAR (Bureau d'Études Cyclades). - Effectivement, la sécurité incendie s'oppose parfois à l'accessibilité universelle, mais en général, ce sont des questions de réglage. Il y a des choses qui sont à faire. Vous avez raison de souligner ce point-là. Cela me fait penser que, très souvent, on pense à entrer dans le bâtiment, mais que l'on ne gère pas le fait qu'il faut sortir du bâtiment, pas seulement dans les conditions normales, mais aussi en conditions d'incendie. Une personne en fauteuil, par exemple, ne va pas pouvoir franchir les portes de secours. Cela veut dire qu'il faut d'autres systèmes.

Les équipements sanitaires, c'est un sujet qui est récurrent, mais l'équipement en lui-même ne coûte pas cher. En tout cas, cela coûte moins cher que le reste. Il y a beaucoup de peintures et de revêtements de sols qui sont à faire et un lot ascenseurs, ici pour également à peu près 400 000 euros.

La proposition qui vous est faite pour tenir un objectif de 9 années, c'est le projet d'AdAP (Agenda d'Accessibilité Programmée) qui vous est soumis. C'est de dire que, au début, on essaie de faire les travaux qui s'ajoutent à des travaux en cours. On a des travaux qui sont déjà sur place. Avant de fermer le chantier, on rajoute rapidement les travaux qui sont nécessaires. En général, ces travaux sont de petite taille. Il y a déjà un maître d'œuvre sur le terrain. Ce sont des problèmes qui peuvent se résoudre. À l'autre bout, on va mettre en 9^e année des travaux dont on n'est pas sûrs qu'ils soient réalisés, en fait. Je prends un certain nombre d'exemples. Je prends le cas de la base nautique que vous avez sur le territoire de Saint-Chamas. Sérieusement, il n'y a rien à faire. Il faut la démolir et refaire quelque chose de neuf à la place pour la mise en accessibilité, ou il faut trouver une autre solution. Je suis peut-être un peu provocateur en disant cela, mais le prix que coûte la mise en conformité de la base fait qu'on se dit : « On a le temps d'y réfléchir. On se donne 8 années, avant de savoir si on le fait vraiment ou si on fait autre chose ». C'est un exemple peut-être un peu provocateur, mais on ne peut pas dire qu'on est sûr de faire certains travaux, quand ils sont démesurés par rapport au service attendu.

Ensuite, entre la 1^{re} et la 9^e année, on a programmé des travaux qui nécessitent plus ou moins d'investigations préalables. On se rend bien compte que, quand on a 1 000 euros à dépenser sur 2 portes, il n'y a pas tellement de soucis et d'aléas. En revanche, quand on va faire des reconfigurations d'une école pour 300 000 ou 400 000 euros, va-t-on tomber sur des problèmes d'amiante ? Va-t-on tomber sur d'autres problèmes de sécurité incendie, etc. ? Cela veut dire que l'on a placé ces dossiers dans la deuxième moitié de l'agenda programmé, plutôt que dans la première. En tout cas, c'est le type de réflexion que l'on a fait.

On va vous montrer ce que contient l'agenda programmé. C'est la liste des bâtiments, avec leur type de catégories et les surfaces. On a une présentation simplifiée à la fois du problème et de la solution, bâtiment par bâtiment. Ensuite, on a une liste – je n'en ai pas encore parlé – de dérogations, c'est-à-dire qu'il y a des équipements pour lesquels on peut faire beaucoup de choses, mais où l'on ne peut pas traiter le problème du fauteuil partout. Il y a des solutions qui ne sont pas possibles. Il y a parfois des dérogations plus complètes. Par exemple, quand une intervention sur une rampe consomme la cour d'école, comme on a besoin de la cour d'école, on peut justifier qu'il y ait une disproportion entre la solution que l'on apporte et le résultat. C'est ce tableau-là.

Ensuite, on a un tableau qui va donner, année par année, le montant des travaux. Il faut faire très attention, parce que, là-dessus, vous vous engagez, c'est-à-dire que cela va être contrôlé, contrôlé par vous-mêmes. Vous allez mandater un tiers pour dire : « J'ai bien fait les travaux et j'envoie le récépissé à la Préfecture ». Les sanctions financières, si vous ne respectez pas ce programme, sont importantes. Ce n'est pas simplement dire : « Je m'engage à faire tout ça en 9 années ». Non, cela veut dire : « Je m'engage à faire ça la 1^{re} année, ça la 2^e, etc. Et je m'expose à des sanctions si je ne respecte pas cela ».

Monsieur le MAIRE - C'était parfait, à part l'explosion atomique de Saint-Chamas, parce qu'une base de voile, ce n'est pas évident. Mesdames, Messieurs, c'est un sujet grave et important.

Madame Cécile DUMAS - J'ai une question.

Monsieur le MAIRE - Oui, prenez le micro, Madame DUMAS.

Mme Cécile DUMAS - Je comprends la nécessité de se mettre en conformité avec la loi, mais vous avez effectivement soulevé le fait que, à des moments, les coûts peuvent parfois devenir excessifs pour un changement de cloison. Est-ce que, à ce moment-là, il n'y aurait pas à avoir une réflexion plus globale ? Je prends l'exemple d'une école – des écoles, on en a plusieurs. Est-ce que l'on n'aurait pas intérêt, sur la Commune, à rendre complètement accessible une école en y mettant véritablement les moyens – une ou deux -, en les rendant les plus accessibles possible et en y dirigeant les enfants ? Vous voyez, ce serait mutualiser des moyens sur des lieux.

M. William CASSAR (Bureau d'Études Cyclades) - C'est ce que l'on a fait. Je crois qu'il y a un cas, du côté de l'école Giono, où il y en a une en face. Bien évidemment, là, on sait trouver les solutions. Ce qu'il faut, c'est éviter les mesures discriminatoires. Si je prends le cas des dojos, sur lesquels il y a différentes solutions, il y en a qui peuvent être rendus accessibles, d'autres beaucoup plus difficilement.

Il faut faire attention, quand même. Les dérogations ne doivent pas empêcher le fonctionnement de l'établissement. On peut imaginer, par exemple, quand il y a deux niveaux – je crois qu'il y a un cas de figure –, que l'on fasse en sorte que les classes ouvertes aux personnes en situation de handicap soient au rez-de-chaussée et pas dans les étages. Il y a des gestions de ce type qui peuvent être menées. Cela ne veut pas dire qu'il faut que la totalité du bâtiment soit aménagée. En même temps, il ne faut pas oublier que les personnes en situation de handicap ne sont pas obligatoirement les enfants, ce peuvent être les parents, les accompagnants. Il faut être capable d'aller inscrire l'enfant sans être obligé de faire la tournée des popotes, avec toutes les difficultés de la gestion pour ces personnes-là. Ce type de dérogation fait partie de celles qu'on a proposées.

Monsieur le MAIRE.- Monsieur Jean GUILLON a demandé la parole.

M. Jean GUILLON.- Ce qu'il faut savoir, c'est que chaque établissement qui reçoit du public doit être aux normes. La loi, c'est ça. Après, quand on demande une dérogation, c'est un argument que l'on peut donner, et c'est un argument qui est juste d'ailleurs, mais c'est chaque établissement qui doit être accessible au public. Il est certain que, parfois, on n'arrive pas à tout rendre complètement accessible. Il faut quand même essayer, dans la mesure du possible, de faire le maximum. C'est vrai que ça va coûter très cher. C'est facile sur les bâtiments neufs. La question qu'il faut se poser aussi, quand on a des services dans de vieilles maisons – on en a un peu partout dans la Ville –, est si cela ne reviendrait pas moins cher de faire un bâtiment. Par exemple, la Maison des services publics, qui va être faite, va bénéficier de toutes les choses nécessaires là-dessus. On va se permettre de fermer d'autres services ailleurs, que l'on n'aura pas à mettre en accessibilité.

Monsieur le MAIRE.- Merci, Monsieur. Avant que je ne conclue, on va quand même donner la parole à Madame Fadela AOUMMEUR, qui est en charge de cette question, et dont je sais que, au-delà des bâtiments, elle s'occupe aussi des âmes. Fadela, d'abord la délibération et puis un mot de ta part.

Mme Fadela AOUMMEUR.- Si vous êtes d'accord, je n'ai pas besoin de la lire, parce que tout a été dit par Monsieur CASSAR. Je vous propose de la mettre au vote et à la signature de Monsieur le MAIRE, directement.

Monsieur le MAIRE.- Je vais rajouter quelque chose. Fadela, s'il n'y a pas d'autre question.

D'abord, évidemment la mutualisation. Évidemment de créer des bâtiments plus neufs et adaptés. Évidemment nos voiries, quand elles sont neuves, sont adaptées aussi. Évidemment sur la Mairie, depuis maintenant deux ans, on a fait un ascenseur pour permettre à chaque personne de pouvoir s'y rendre, y compris avec une petite musique, une

personne qui dit quel est l'étage, etc. On avance progressivement. On a maintenant 9 ans pour mettre tout cela en place. Chaque année, il y a un plan de charge. Monsieur, vous avez eu raison de le souligner. Fadela AOUMMEUR y veillera, croyez-moi, très scrupuleusement.

Je rajoute qu'à la Ville, dans le domaine du handicap, au-delà de cela, nous aidons aussi la prise en charge à l'intérieur des écoles, puisque nous avons récupéré les agents AIH (Animation Insertion Handicap) du SAN. Vous vous en souvenez. Elles étaient sur des horaires d'école. La négociation qui a été faite, c'est que l'État reprend la prise en charge des enfants à handicap pendant le temps scolaire en mettant des AVS (Auxiliaires de Vie Scolaire) – vous le verrez un peu plus tard – et nous, nous avons décidé avec Fadela d'ouvrir les AIH, c'est-à-dire d'ouvrir à la population une nouvelle offre de suivi des personnes handicapées pendant le temps hors scolaire. Donc, tout cela va dans ce sens.

C'est un plan extrêmement lourd qui touche toute la Nation. Nous avons pris énormément de retard dans notre pays. Ce qui est sûr, c'est que, comme le disait Jean GUILLON, tout bâtiment neuf doit avoir toutes les normes à jour. Évidemment, cela nous permet d'avancer. Concernant certains bâtiments, vous avez eu raison de dire tout à l'heure – cela m'a fait sursauter –, que, quelquefois, il vaut mieux raser et reconstruire. Mais, aujourd'hui, pour raser et reconstruire, il faut avoir l'argent pour reconstruire. Nous allons donc chercher des financements, notamment au niveau de l'État, qui cofinance ce projet, pour nous permettre d'avancer les travaux.

Je vais donc passer au vote sur cette délibération qui engage notre Commune. Y a-t-il une autre intervention ? Madame DUMAS.

Mme Cécile DUMAS - Oui, par rapport à la base de voile, je la connais bien. Je suis un peu étonnée parce qu'il y a quand même une rampe pour y accéder. C'est la mise à l'eau qui pose peut-être problème.

Monsieur le MAIRE - Il n'y a pas que ça, il y a aussi tout un tas de choses.

Mme Cécile DUMAS - Vous aviez fait des toilettes qui étaient problématiques, mais qui étaient justement de plain-pied.

Monsieur le MAIRE - Oui. Je n'ai pas eu le rapport définitif sur cette question, mais, par exemple, la grande place en gravier, ça, ce n'est pas génial. Il n'y a pas que cela. Il y a aussi le fait que, s'il y a des non-voyants, ce n'est quand même pas facile avec les couloirs des chambres, etc. On est partis, de toute façon, pour absolument bouger tout cela et réussir notre projet.

Je vais donc passer cette délibération au vote.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 2 voix « Hervé REBOUL et
procuration » + 1 voix « Cécile DUMAS » + 1 voix « Maryline KERAUDY »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**N° 2 – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE DE MIRAMAS À LA
COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES**

Rapporteur : M. le MAIRE

Monsieur le MAIRE.- Vous savez que, dans le cadre de la Métropole, nous allons avoir des transferts de charges entre la Métropole – avant, c'était le SAN – et la Ville. Pourquoi ? Parce qu'il y a un certain nombre de compétences orphelines, comme on dit, qui n'étaient pas prévues, notamment dans les domaines de la culture et dans d'autres domaines aussi.

Pour ce faire, nous devons désigner 2 membres en notre sein pour nous représenter. J'ai souhaité présenter au Conseil Municipal la candidature de Monsieur Gérard GUILLEMONT sur les questions financières, concernant la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées). La CLECT est une organisation d'analyse financière et de transfert. On soupèse, on analyse, on met les coefficients.

J'ai aussi souhaité proposer la candidature de Madame Paulette ARNAUD, qui est adjointe à la Culture qui, comme vous le savez, va être le sujet central de la CLECT pour le SAN – je n'y arriverai jamais –, l'ex-SAN, on va dire, donc le Conseil de Territoire qui va démarrer une analyse dès l'été pour les mois de septembre ou octobre. La CLECT aura lieu aux alentours des mois de septembre ou octobre. Nous avons donc besoin d'être présents.

Y a-t-il d'autres candidats ? Je vous remercie. Je propose donc la candidature de Monsieur Gérard GUILLEMONT et de Madame Paulette ARNAUD. Est-ce que vous me permettez de ne pas voter à bulletin secret ou faut-il que je fasse le vote à bulletin secret ? Parfait. Nous passons donc au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 32

(28 voix « Pour Miramas » + 1 voix « Béatrix ESPALLARDO » + 2 voix « Hervé REBOUL et
procuration » + 1 voix « Maryline KERAUDY »)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 2

(2 voix « Droite Nationale »)

**N° 3 – MISE À DISPOSITION, À TITRE GRATUIT, DE MOYENS POUR LES ÉLECTIONS
PRIMAIRES DE 2016**

Rapporteur : M. le MAIRE

Monsieur le MAIRE - Nous avons été saisis par une lettre du Préfet de Région nous indiquant qu'à l'occasion des organisations de primaires du parti Les Républicains, il nous était proposé de mettre à disposition une salle permettant l'organisation de cette primaire. Il s'agit d'une organisation politique. Nous n'avons jamais, ici, refusé ce type d'organisation.

En l'occurrence, je vous propose de passer une convention de mise à disposition de la salle et de matériel à l'occasion des meetings aux élections primaires de 2016 – ce sera la première fois de ma vie – entre le Maire, Frédéric VIGOUROUX, et le représentant du parti Les Républicains, et de leur permettre, sur un certain nombre de salles, de pouvoir s'organiser.

Y a-t-il des commentaires ? S'il n'y a pas de commentaire, nous passons au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 2 voix « Hervé REBOUL et
procuration » + 1 voix « Cécile DUMAS » + 1 voix « Maryline KERAUDY »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE - À l'unanimité, je vous remercie, en espérant que nous aurons bientôt d'autres primaires. J'imagine que l'on me fera d'autres demandes. Qui sait ?

N° 4 – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE POUR SIÉGER AU SEIN DE LA MISSION LOCALE D'OUEST PROVENCE

Rapporteur : M. le MAIRE

Monsieur le MAIRE - Il s'agit de désigner un représentant de la Commune pour siéger au sein de la Mission Locale de Ouest Provence Métropole. Je ne sais pas comment vous allez l'appeler. La sortante est Madame Laëtitia DEFFOBIS.

Mme Laëtitia DEFFOBIS - Non. Il s'agit juste de désigner une personne supplémentaire, puisque les statuts de l'association ont été revus. Je ne suis pas sortante. C'est une personne en plus qu'il faut désigner au sein du Conseil Municipal.

Monsieur le MAIRE - Tu aurais pu me prévenir avant, merci ! Tout le monde va regarder ses pompes.

Mme Laëtitia DEFFOBIS - Je propose la candidature de Madame Martine ARFI.

Monsieur le MAIRE - Madame ARFI est candidate d'office. Y a-t-il d'autres candidats ? Pas de candidature, je vous remercie. Nous passons au vote.

VOTE

POUR : 32

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Hervé REBOUL et procuration » + 1 voix « Cécile DUMAS » + 1 voix « Maryline KERAUDY »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2

(2 voix « Droite Nationale »)

N° 5 – APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE AU PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « ANIMER LES MOLIÈRES » - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : Mme Paulette ARNAUD

Mme Paulette ARNAUD - Il s'agit d'une convention de partenariat avec la galerie des Molières. « Animer les Molières ». Il s'agit d'une convention à caractère culturel.

C'est, d'une part, pour la galerie des Molières, qui continue à s'engager, à véhiculer une image positive de la Ville sur le territoire et aussi à l'international, puisqu'elle a souvent des actions au niveau de Singapour, de Saint-Petersbourg. D'autre part, c'est de présenter une qualité culturelle dans ce qu'elle fait (peintures, vernissages, expos, sculptures, concours photos) et de travailler en partenariat avec des institutions, comme le Théâtre de la Colonne pour l'organisation de certains concerts, à l'occasion de ces événements. Je pensais notamment au concours photo *Didier Lockwood*, qui a valu un concert à l'église. Il y a de nombreux exemples. Il y a un travail avec le Théâtre Toursky à Marseille aussi, pour l'organisation d'opéras. Il y a eu des concerts aussi, les événements municipaux.

En contrepartie, la Ville s'engage à la soutenir, d'un côté politique, à être présente sur ces événements, d'un côté logistique, autant qu'elle peut le faire. Il n'y a pas d'argent, si ce n'est une subvention de fonctionnement, qui passe avec les autres subventions, dans le cadre du Conseil Municipal sur les subventions aux associations.

Monsieur le MAIRE - Cela fait plusieurs fois que nous allons ensemble à cette galerie, où, effectivement, il y a des manifestations très courantes et avec des personnalités importantes. Y a-t-il des questions sur cette convention de partenariat, qui n'appelle pas d'éléments au chapitre budgétaire ?

Mme Cécile DUMAS - Moi, j'en avais une. C'est la galerie des Molières ?

Monsieur le MAIRE - Oui, la galerie des Molières. Il n'y en a qu'une, une galerie d'art. Y a-t-il des questions particulières ? S'il n'y a pas de question, nous passons au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 2 voix « Hervé REBOUL et
procuration » + 1 voix « Cécile DUMAS » + 1 voix « Maryline KERAUDY »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

DIRECTION DES FINANCES

N° 6 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE D'ISTRES POUR LE FINANCEMENT DE L'ACCUEIL/SECRETARIAT DE LA MAISON MEDICALE DE GARDE D'ISTRES – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : Mme Fernande REYNAUD

Madame Fernande REYNAUD procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE - Madame REYNAUD, je sais que, tous les deux, nous avons reçu ensemble ce courrier de la Ville d'Istres. Le montant, pour ceux qui voudraient le savoir, est de 3 370 euros. Il a été calculé au nombre de personnes venant de Miramas dans cette Maison de garde. Je sais qu'il y a des docteurs dans la salle. Nous sommes sur un dossier de Maison de garde à Miramas et, quand elle sera ouverte - d'ici 24 mois, j'espère -, si nous avons des gens qui viennent d'autres communes, nous nous empresserons de leur demander aussi une participation.

Plus sérieusement, nous avons affaire, quand même, sur la question de l'ARS (Agence Régionale de Santé), à des questions d'engagements financiers à soutenir. Comme vous le savez, avec Fernande REYNAUD, nous suivons de très près le Centre mutualiste mais nous suivons aussi les autres dispositifs médicaux de la Ville. Il y a d'ailleurs des médecins généralistes plus jeunes qui sont arrivés. Il y a des anciens qui pensent vraiment s'arrêter. Il y en a même qui se sont déjà arrêtés. Nous essayons donc de recruter tous azimuts de nouveaux médecins. Dernièrement, d'ailleurs, un dermatologue est arrivé au Centre Médical de La Roussa. Il y a aussi d'autres médecins généralistes qui arrivent. On vous tiendra évidemment au courant du dispositif. À partir du moment où des Miramasséens se rendent en urgence dans cette Maison de garde, il était normal que nous participions à leur accueil.

Mme Cécile DUMAS - Dans un premier temps, je souhaiterais savoir ce qui motive le désengagement de l'ARS, même si je m'en doute un peu. Du coup, je souhaiterais faire un commentaire. Dans les médias, ces derniers jours, a été condamnée l'action de casseurs, qui ont détruit l'hôpital des enfants, l'hôpital Necker, à Paris. Ce n'est pas bien, mais il y a d'autres façons aussi de casser le système de santé publique, c'est d'appliquer des coupes sombres au budget. Je suppose que s'il y a un désengagement de l'ARS, c'est qu'à un moment donné, au niveau de la Région, on ne perçoit plus ce que l'on devait percevoir de l'État. C'est un point que l'on peut quand même profondément regretter. Que la santé n'ait pas été une préoccupation plus importante au niveau de notre gouvernement, de gauche, je pense que c'est véritablement quelque chose que nous pouvons regretter.

Mme Maryline KERAUDY - Une partie de ma question va rejoindre un petit peu ce que disait Madame DUMAS en préliminaire. On avait évoqué, en Commission, le pourquoi de cette décision d'Istres vis-à-vis des communes voisines. En contrepartie, nous avons peut-être aussi quelque chose à proposer à nos voisins concernant, par exemple, la fréquentation d'établissements scolaires, si je ne fais pas d'erreur. A-t-on chiffré cette

participation et va-t-elle pouvoir équilibrer cette sortie de fonds que nous allons devoir verser à Istres, dans l'attente de ce qui se fera sur Miramas ?

Monsieur le MAIRE - Vous avez deux approches différentes, une approche philosophique, politique, et une approche un peu plus comptable. Ce qui est tout de même étonnant, Madame KERAUDY, c'est que vous précisiez dans votre intervention que vous étiez un peu d'accord avec ce que disait Madame DUMAS.

Mme Maryline KERAUDY - Oui, parce que, au départ, elle précisait qu'il y avait certainement quelque chose derrière.

Monsieur le MAIRE - Madame KERAUDY, je faisais un trait d'humour. Vous imaginez bien que ceux qui font déjà 40 milliards d'économies n'ont que des problèmes aujourd'hui ou que des problèmes, aujourd'hui, en France (le Gouvernement actuel). À ceux qui proposent 100 milliards, je souhaite bien du plaisir, parce qu'il faudra effectivement les trouver.

Il y a des choix qui sont faits par l'ARS pour soutenir un certain nombre de structures et pas d'autres. Je ne connais pas exactement les éléments. Ce que je sais, c'est que le choix que nous avons fait – je vous répondrai sur la deuxième partie – est de permettre aux Miramasséens, en cas d'urgence, de pouvoir aller à cette Maison de garde, sachant que nous avons nous aussi des difficultés, mais ce n'est plus le cas totalement aujourd'hui. Il faut savoir aussi que, à Salon-de-Provence, il y a un embouteillage sur les urgences et que, donc, de temps en temps, les Miramasséens vont plutôt du côté d'Istres.

Nous avons donc pris le principe, comme nous l'avions dit en Commission, d'aider, mais nous avons anticipé, il y a maintenant deux ans, sur ce projet de construction privée d'une Maison de garde. Ce dossier est toujours en cours. Nous espérons pouvoir proposer aux Miramasséens, sur l'ancienne clinique, le troisième bâtiment, c'est-à-dire d'abord l'EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes), puis la Maison des services publics, puis une Maison de garde et des logements pour les personnes âgées, sur lequel nous travaillons pour être labellisés nationalement.

Ensuite, Madame, oui, il était de coutume, dans les villes du SAN, depuis très, très longtemps, lorsque les habitants changeaient de ville ou mettaient leurs enfants là où ils travaillaient, qu'il n'y ait pas d'échange financier entre les communes quand un enfant quitte une école pour aller dans une autre ville. Depuis quelque temps, cette règle se modifia et Maryse RODDE a beaucoup de mal à essayer de trouver une ligne directrice – qu'elle a trouvé, me dit-elle – dans les échanges avec les communes. Elle est en train d'écrire, en disant : *« Si vous nous faites payer pour nos gamins, nous aussi nous allons vous faire payer. Et, comme nous faisons plus de choses dans les écoles, cela va vous coûter plus*

cher ». Nous verrons bien comment les choses vont se faire, mais il se trouve qu'en plus, à Istres, nous avons des personnes qui sont de la COGEMA et de Sulauze, et qui mettent leurs enfants chez nous, comme vous le savez. Nous allons donc regarder.

Il s'agissait d'un problème de santé, et nous l'avons pris non pas comptablement, mais comme nécessaire pour accueillir, mais nous continuerons.

Nous continuerons à vous en informer. Madame MIZOULE.

Mme Mireille MIZOULE - Je voulais juste profiter de ce débat pour dire que cela m'amuse beaucoup. On parle souvent des dépenses de la Sécu, mais jamais des recettes. Jusqu'à preuve du contraire, les recettes, ce n'est pas l'État, mais ce sont les patrons qui, au lieu d'embaucher, licencient. Ils font des profits énormes, des bas salaires, pas de retraite augmentée. Le problème des recettes est donc vraiment posé. Des dépenses, c'est normal qu'il y en ait avec le progrès médical. On pose donc les vrais problèmes : les problèmes du licenciement, du chômage et des baisses de salaire, les CDD, et j'en passe.

Monsieur le MAIRE - Merci. Est-ce que nous pouvons passer au vote ?

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 2 voix « Hervé REBOUL et procuration » + 1 voix « Cécile DUMAS » + 1 voix « Maryline KERAUDY »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N°7 – OCTROI D'UNE GARANTIE D'EMPRUNT AU PROFIT DE DOMICIL SA HABITATION LOYER MODÉRÉ POUR UN EMPRUNT CONTRACTÉ AUPRÈS DE LA C.D.C. – PRÊT PAM – OPÉRATION DE RÉHABILITATION DE 81 LOGEMENTS COLLECTIFS « MAILLE 3 » AVENUE DE LA ROSE DES VENTS SITUÉE À MIRAMAS

Rapporteur : M. Christian PEYRO

Monsieur Christian PEYRO procède à une lecture succincte du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 2 voix « Hervé REBOUL et
procuration » + 1 voix « Cécile DUMAS » + 1 voix « Maryline KERAUDY »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**N° 8 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 - EXERCICE 2016 – BUDGET PRINCIPAL VILLE
DE MIRAMAS**

Rapporteur : M. Gérard GUILLEMONT

M. Gérard GUILLEMONT - J'ai à rapporter devant vous ce soir la décision modificative n° 1 pour l'exercice budgétaire en cours, 2016. Il s'agit d'un ajustement budgétaire, en dépenses et en recettes, pour 231 838 euros en fonctionnement et pour 15 000 euros en section d'investissement. Ce sont des écritures qu'il faut passer à la demande des services.

Puisque j'ai le micro, j'en profite pour dire que cela va faire à peu près 50 millions de recettes sur le budget 2016, et que les dépenses sont tout à fait contenues. La situation financière de la Commune est donc bonne.

Monsieur le MAIRE - C'était succinct, mais juste. Y a-t-il des questions sur cette modification technique ? S'il n'y a pas de question, nous pouvons passer au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 2 voix « Hervé REBOUL et
procuration » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

(1 voix « Maryline KERAUDY »)

N° 9 – ACTUALISATION DU TARIF 2017 DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE

Rapporteur : M. Gerald GUILLEMONT

M. Gérard GUILLEMONT - Il s'agit d'une actualisation, qui est due au changement de la réglementation, même de la législation. puisqu'il s'agit de l'article L. 2233-12 du Code Général des Collectivités Territoriales. Parmi les très nombreuses petites recettes, qui s'inscrivent en recettes en fonctionnement, il y a la taxe locale sur la publicité extérieure, qui nous rapporte, bon an, mal an, 70 à 80 000 euros, sur un total de 50 millions de recettes. Chaque année, le législateur fait évoluer le tarif pour tenir compte de l'érosion monétaire.

Dans cette délibération, nous vous indiquons que le taux de variation applicable aux tarifs de la taxe locale pour la publicité extérieure pour 2017 s'élève ainsi à + 0,2 % (source INSEE). Tout le monde sait qu'actuellement, l'érosion monétaire est faible ; elle est même trop faible au regard de la Banque Centrale. On actualise donc tous les tarifs.

Nous rappelons, pour que chacun ne se fasse pas trop de peur, le dispositif d'exonération que l'on a pris en compte dans la délibération qui institue la taxe. Il exonère quasiment tous les petits commerces. Il ne s'agit vraiment que des grandes enseignes qui sont touchées par cette taxe locale sur la publicité extérieure.

Monsieur le MAIRE - Sont particulièrement touchées les enseignes en 4°3, si vous voyez ce que je veux dire, qui ne sont pas d'une beauté extrême dans une commune.

Y a-t-il des commentaires particuliers ? S'il n'y a pas de commentaire, nous pouvons passer au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 2 voix « Hervé RÉBOUL et
procuration » + 1 voix « Cécile DUMAS » + 1 voix « Maryline KERAUDY »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 10 – CADEAUX DE FIN D'ANNÉE OFFERTS AUX SENIORS RETRAITÉS ET AUX PERSONNES HANDICAPÉES SOUS FORME DE LETTRE AYANT VALEUR DE BON D'ACHAT

Rapporteur : **Mme Anne-Marie CHAYOT**

Madame Anne-Marie CHAYOT procède à une lecture succincte du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 2 voix « Hervé REBOUL et procuration » + 1 voix « Cécile DUMAS » + 1 voix « Maryline KERAUDY »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ÉDUCATION JEUNESSE SPORTS

N° 11 – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES MESURES DE CARTE SCOLAIRE DU 1^{er} DEGRÉ ARRÊTÉES PAR L'INSPECTEUR D'ACADÉMIE, DIRECTEUR ACADÉMIQUE DES SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE, POUR LA RENTRÉE 2016

Rapporteur : **Mme Maryse RODDE**

Madame Maryse RODDE procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE - Il y a une fermeture et une ouverture de classe. Madame DUMAS, vous avez souhaité la parole.

Mme Cécile DUMAS - Au niveau de la procédure, est-ce qu'il ne faut pas deux délibérations ?

Monsieur le MAIRE - Non, dans la même, on dit que l'on est pour l'une et contre l'autre. Pourtant, dans ce domaine, le nombre de professeurs qui ont été embauchés pour rattraper le retard est considérable.

Mme Cécile DUMAS - Vous avez raison de le signaler.

Monsieur le MAIRE - C'est gentil.

Mme Cécile DUMAS - J'aurais pu le faire dans mon intervention sur la santé. C'est pour cela que je ne suis pas favorable aux revendications de certains de mes collègues, notamment par rapport à la réforme, parce que l'Éducation nationale, même si elle a vécu une coupe sombre importante sous SARKOZY, fait partie des enfants gâtés de ce gouvernement. La santé, qui n'est pas la moindre des choses...

Monsieur le MAIRE - ... est plutôt parent pauvre.

Mme Cécile DUMAS - C'est plus que parent pauvre, là, pour le coup.

Monsieur le MAIRE - Merci, Madame, de reconnaître ces choses-là. Y a-t-il des commentaires particuliers ? Depuis longtemps maintenant, on a des ouvertures de classes. Là, on a une petite fermeture, mais mon petit doigt me dit que vous travaillez avec tout le monde pour que tout cela soit transformé. Nous verrons bien.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 2 voix « Hervé REBOUL et
procuration » + 1 voix « Cécile DUMAS » + 1 voix « Maryline KERAUDY »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 12 – NON-RECONDUCTION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE MIRAMAS ET LA DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE, ACTÉE PAR DÉLIBÉRATION N° 298-2015 DU 15 DÉCEMBRE 2015, RELATIVE AUX MODALITÉS D'INTERVENTION DES A.I.H. DANS LE CADRE DE L'INCLUSION SCOLAIRE DES ENFANTS HANDICAPÉS

Rapporteur : Mme Maryse RODDE

Mme Maryse RODDE - Sur la mesure de la carte scolaire, Madame DUMAS, je vous remercie d'avoir fait cette remarque. On va dire qu'au niveau de l'État, oui, mais j'ajoute tout simplement qu'au niveau municipal, il y a un énorme effort fait sur nos petits enfants dans les écoles. C'est une priorité pour nous.

Mme Cécile DUMAS - Je parlais du secondaire, mais c'est vrai pour le primaire.

Madame Maryse RODDE.- C'est pareil. Ils sont très gâtés. Après, sur la fermeture, on va essayer de jouer, effectivement. On est sur le fil du rasoir, mais s'ils décident d'une fermeture franche, après, c'est plus compliqué, vous le savez.

Madame Maryse RODDE procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE - Très bien. L'État s'occupera – je l'ai dit tout à l'heure – de la période du temps scolaire et nous nous occuperons de la période hors scolaire, ce qui va nous permettre d'améliorer le service aux familles.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 2 voix « Hervé REBOUL et procuration » + 1 voix « Cécile DUMAS » + 1 voix « Maryline KERAUDY »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 13 – AMPLIATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 29-2016 DU 13 AVRIL 2016 - ADAPTATION DES TARIFS RELATIFS AU PÉRISCOLAIRE AUX BESOINS DES FAMILLES

Rapporteur : Mme Monique TRINQUET

Madame Monique TRINQUET procède à la lecture du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 2 voix « Hervé REBOUL et procuration » + 1 voix « Cécile DUMAS » + 1 voix « Maryline KERAUDY »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**N° 14 – CONVENTION AIDE AUX LOISIRS ÉQUITABLES ET ACCESSIBLES (LEA) 2016
– AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

Rapporteur : Mme Monique TRINQUET

Madame Monique TRINQUET procède à la lecture du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 2 voix « Hervé REBOUL et
procuration » + 1 voix « Cécile DUMAS » + 1 voix « Maryline KERAUDY »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**N° 15 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS – MISE EN PLACE D'ATELIERS SPORTIFS DANS
LE CADRE DE « MES VACANCES À MIRAMAS 2016 » - AUTORISATION DONNÉE À
MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

Rapporteur : M. Jacques BAUDOUX

Monsieur Jacques BAUDOUX procède à une lecture succincte du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 28

(28 voix « Pour Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 6

(2 voix « Droite Nationale » + 2 voix « Hervé REBOUL et procuration » + 1 voix
« Cécile DUMAS » + 1 voix « Maryline KERAUDY »)

Monsieur le MAIRE - C'est marrant, il y a des mots où, d'un seul coup... Ce doit être OMS c'est adopté. Oui, Madame ?

Mme Cécile DUMAS - Il n'y a pas d'ironie à faire sur ma position par rapport à l'OMS (Office Municipal des Sports).

Monsieur le MAIRE - Je n'ai pas commenté avec ironie. Je souligne qu'il y a des abstentions, c'est tout.

N° 16 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ADEME (AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE) - ACTION DE LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE DANS LES ÉCOLES ET COLLÈGES DE LA COMMUNE

Rapporteur : Mme Géraldine BUTI

Madame Géraldine BUTI procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE - Madame, vous êtes d'une discrétion absolue, puisque Madame RODDE me soulignait que nous avons eu un prix.

Mme Maryse RODDE - Effectivement, cette semaine, nous avons eu un label Ecocert, qui correspond exactement à la qualité de nos repas dans les écoles. Dès que nous dépassons 10 % de bio – c'est la première exigence – nous obtenons des labels. Ce label s'appelle tout simplement des carottes. Cette année, nous avons eu notre première carotte. On doit s'en féliciter, parce qu'en plus, les écoles jouent bien le jeu, zéro déchet, zéro gaspillage. On éduque les enfants sur l'alimentation.

Monsieur le MAIRE - Les carottes, ça rend sympathique. En ce moment, certains devraient en manger beaucoup. Il se trouve que nous avons eu le prix carotte, que je ne connaissais pas, le label carotte. Nous avons des libellules. Nous n'avons pas encore la certification contre le rhume, mais cela ne saurait tarder. Nous avons aussi le prix zéro déchet, zéro gaspillage. Cela commence à nous tomber dessus en permanence. Et nous avons eu la troisième fleur. C'est bien, nous progressons sur la question, Madame BUTI.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 2 voix « Hervé REBOUL et
procuration » + 1 voix « Cécile DUMAS » + 1 voix « Maryline KERAUDY »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**N° 17 – ÉCOLE MUNICIPALE DE SPORT – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC
L'ASSOCIATION GOLF MIRAMAS PROVENCE ET LA RÉGIE DU GOLF OUEST
PROVENCE MIRAMAS – MISE EN PLACE D'UNE ACTIVITÉ GOLF – AUTORISATION
DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

Rapporteur : M. Jacques BAUDOUX

Monsieur Jacques BAUDOUX procède à une lecture succincte du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 2 voix « Hervé REBOUL et
procuration » + 1 voix « Cécile DUMAS » + 1 voix « Maryline KERAUDY »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

RESSOURCES HUMAINES

**N° 18 – CRÉATION D'EMPLOIS PERSONNELS VACATAIRES POUR LES ACCUEILS
COLLECTIFS DE MINEURS DES MERCREDIS, PETITES VACANCES SCOLAIRES, DU
PÉRISCOLAIRE ET DU TEMPS SCOLAIRE POUR L'ANNÉE 2016-2017**

Rapporteur : M. Éric MARCHESI

Monsieur Éric MARCHESI procède à la lecture du rapport.

M. Éric MARCHESI - C'est la délibération que l'on prend chaque année en ce qui concerne ce sujet.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 2 voix « Hervé REBOUL et
procuration » + 1 voix « Cécile DUMAS » + 1 voix « Maryline KERAUDY »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**N° 19 – CRÉATION D'EMPLOIS PERSONNELS VAGATAIRES POUR LES NOUVELLES
ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES RÉALISÉES DANS LE CADRE DU PEDT (PROJET
ÉDUCATIF TERRITORIAL) POUR L'ANNÉE 2016-2017**

Rapporteur : M. Éric MARCHESI

Monsieur Éric MARCHESI procède à la lecture du rapport.

M. Éric MARCHESI - C'est pareil, c'est une délibération que l'on prend
annuellement depuis la mise en place du PEDT (Projet Éducatif De Territoire).

Monsieur le MAIRE - Très bien. Pas de commentaire particulier sur
l'extraordinaire PEDT de la ville de Miramas ? Je passe donc au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 2 voix « Hervé REBOUL et
procuration » + 1 voix « Cécile DUMAS » + 1 voix « Maryline KERAUDY »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 20 – CRÉATION D'EMPLOIS SAISONNIERS – PÉRIODE ESTIVALE 2016

Rapporteur : M. Éric MARCHESI

Monsieur Éric MARCHESI procède à la lecture du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 2 voix « Hervé REBOUL et
procuration » + 1 voix « Cécile DUMAS » + 1 voix « Maryline KERAUDY »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**N° 21 – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL À TITRE ONÉREUX
AUPRÈS DU MUSÉE DES CIVILISATIONS DE L'EUROPE ET DE LA MÉDITERRANÉE
(MUCEM) - APPROBATION DE LA CONVENTION ET AUTORISATION DONNÉE À
MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER CETTE CONVENTION AVEC LE MUCEM**

Rapporteur : M. Éric MARCHESI

Monsieur Éric MARCHESI procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE - Madame DUMAS a demandé la parole

Mme Cécile DUMAS - Monsieur MARCHESI, un détail, 2 514,58 euros brut,
combien cela fait-il en net ?

M. Éric MARCHESI - Il faut enlever, Laurent LAMBOT va me le dire... Je ne
saurais pas dire le pourcentage exact.

Monsieur Gérard GUILLEMONT - C'est 25 à 30 %.

M. Laurent LAMBOT (DRH) - C'est 1 800 à 1 500 euros.

M. Éric MARCHESI - Est-ce que c'est 23 % que l'on enlève ?

Monsieur Gérard GUILLEMONT - Au moins.

Mme Cécile DUMAS - En catégorie C, cela fait 1 800 euros. Ils sont bien
payés, les agents des collectivités, c'est bien. C'est vrai, par rapport à d'autres
administrations, ils sont bien payés.

Une élue - C'est du brut !

Mme Cécile DUMAS - Je viens de demander ce que cela faisait en net.

Monsieur le MAIRE - Allez-y, posez votre question.

Mme Cécile DUMAS - Je voulais savoir si la personne avait des qualifications ou une formation particulière, pour avoir été choisie comme cela par le MuCEM.

Monsieur le MAIRE - Il s'agit d'une personne, qui est agent de la Ville aux Marchés publics, qui a postulé au service de l'État dans le cadre du MuCEM. Elle a été retenue pour la commande publique. On en est très fier. J'espère qu'elle nous trouvera des places pour nos minots pour aller au MuCEM. Elle part le 1^{er} juillet. Le MuCEM ne l'a pas encore « embauchée définitivement », puisqu'elle a une période.

M. Éric MARCHESI - Là, c'est une convention de mise à disposition de deux ans. La rémunération est prise intégralement en charge par le MuCEM pendant cette période-là.

Monsieur le MAIRE - On était content, on la regrettera, parce que c'est une personne de grande qualité, mais elle voulait absolument avoir une passerelle vers la fonction publique d'État.

Mme Cécile DUMAS - D'accord.

Monsieur le MAIRE - S'il n'y a pas d'autre question, nous pouvons passer au vote.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 2 voix « Hervé REBOUL et
procuration » + 1 voix « Cécile DUMAS » + 1 voix « Maryline KERAUDY »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POLITIQUE DE LA VILLE

**N° 22 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION MUSIKOVENT –
PROJET « MANIFESTATIONS CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LE RACISME /
JAZZ MANOUCHE » - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

Rapporteur : Mme Martine ARFI

Madame Martine ARFI procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE - Madame KERAUDY.

Mme Maryline KERAUDY - L'an dernier, je pense, quand on l'avait évoqué, j'avais déjà dû faire une intervention. Je suis toujours interpellée par le vocabulaire, le libellé de cette note. Sur le fond, c'est très bien, c'est éducatif. C'est très bien et l'on inculque des principes et des valeurs, je ne reviendrai pas là-dessus. Mais, utiliser de façon systématique la discrimination et le racisme me gêne, parce que, quelque part, je pense qu'on l'inculque et que, peut-être, cela n'existe pas forcément. Ça, c'est le premier point, c'était juste un constat personnel.

La deuxième chose est comment peut-on mesurer le succès ? Est-ce que c'est la participation ? Comment est-ce que l'on peut mesurer la réussite de cette action ?

Monsieur le MAIRE - Attendez Madame ARFI, il y a Madame DUMAS

Mme Cécile DUMAS - Vous avez votre jugement, Madame KERAUDY, mais j'interviens tout de suite, parce que comment dire que la discrimination et le racisme pourraient être inculqués par un intitulé de délibération, alors qu'ils sont prégnants dans notre quotidien, au plus haut point dans notre localité ? Comment peut-on penser – vous en avez le droit, ce n'est pas la question – que cela peut venir de l'intitulé d'un rapport, alors que l'on est amené à le vivre au quotidien, tout le temps, tout le temps dans notre région ?

Vous parlez du succès. Ce sont des actions qui ont lieu dans les écoles, j'y ai assisté. Toutes les écoles, en principe – vous me direz si j'ai tort – y ont accès. C'est formidable, c'est une ouverture vers l'autre qui est incontestable, avec une qualité indéniable. Ce qui me gêne, c'est qu'aujourd'hui, poser la valeur de pluralité, d'antiracisme, pose problème, le racisme devenant quelque chose de banal, finalement, et de quotidien. Je sais bien que ce n'est pas votre propos. L'intitulé d'une délibération à lui seule, je trouve que c'est anodin à un point, par rapport à ce dont nous sommes tous témoins au quotidien dans notre région.

Monsieur le MAIRE - Madame ARFI, les réponses aux deux interventions.

Mme Martine ARFI - La discrimination et le racisme, c'est la vraie dénomination. C'est comme cela qu'on doit l'intituler, il n'y en a pas d'autre.

Mme Cécile DUMAS - Ce ne sont pas des gros mots.

Mme Martine ARFI - Non, ce sont les vrais mots.

Cette action est menée chaque année sur les 3 collèges. Cette année, on change de registre, on va parler d'autre chose. Après, c'est maintenu avec les professeurs,

c'est-à-dire qu'il y a une continuité avec les professeurs de musique, les professeurs de français et d'histoire. Il y a tout un travail qui est fait autour de cela. C'est vraiment très, très important, et ça entre aussi dans leurs projets d'école.

Mme Maryline KERAUDY - Je n'avais pas remis en cause le process, que je trouve très bien.

Monsieur le MAIRE - Non, non. S'il n'y a pas d'autre intervention, je vais, si vous le permettez, Madame ARFI, compléter.

D'abord, le racisme et la discrimination, ça existe. Les gens pensent que le racisme, c'est toujours en sens unique, mais la discrimination s'adresse à un nombre incalculable de Français. Les femmes peuvent être discriminées. Les jeunes peuvent être discriminés. Des maires peuvent être discriminés. Tout le monde peut être discriminé.

L'objectif de tout ce que nous faisons, à travers ces actions, est d'expliquer à travers l'histoire la montée du racisme et de la xénophobie qui, aujourd'hui, en Europe, sont en train de gagner du terrain. C'est d'expliquer que les humains sont égaux en droit. Ce sont les valeurs républicaines, que nous avons défendues, que notre peuple a défendues depuis 1789. Ces valeurs universelles de lutte contre le racisme et la discrimination sont vraiment au cœur du message que nous essayons de distiller à travers la proposition de Musikovent.

Pour ceux qui douteraient encore de cette capacité, dans notre pays, à entendre certains discours, je vous renvoie à un excellent article de *La Provence* d'Arles, qui a rappelé à un certain nombre de lecteurs ce qui s'est passé lors de la commission du Conseil communautaire du Pays d'Arles, sur une intervention scandaleuse. Une intervention qui, dans un moment aussi dur que l'attentat qui a eu lieu contre les deux policiers, demandant une minute de silence, appelant avec ces mots - je crois que c'était marqué dans le journal - : « *Une minute de silence pour ces deux personnes policières assassinées - ou égorgées - par des Arabes* ».

Je vais dire les choses très clairement, mais très clairement, comme je les ai toujours dites ici malgré ma bonne humeur, ma gentillesse et ma courtoisie, qui est peut-être légendaire. Je n'accepterai jamais ce genre de propos, qu'ils soient tenus verbalement ou qu'ils soient écrits. J'en tirerai toutes les solutions et toutes les conséquences judiciaires. Je ne laisserai pas un millimètre, ici comme ailleurs, insinuer qu'il n'y a pas une seule communauté nationale. Il n'y a qu'une communauté nationale ! Il n'y a qu'un message d'union et républicain à tenir. On peut avoir des positions politiques différentes, s'insulter sur l'économie, sur la solidarité, sur tout ce que l'on veut, mais je n'accepterai jamais des propos racistes, comme ils ont été tenus.

D'ailleurs, je me déplacerai, comme bon nombre de maires du Département, à Arles, le 29 juin, au moment du Conseil Municipal, pour manifester aux côtés de tous les élus républicains, mon opposition complète à ce genre de propos. Je vous le dis, ce que nous faisons à Musikovant, ce que nous faisons dans la politique de la Ville, ce que nous faisons dans le domaine de la sécurité, en rappelant les droits et devoirs à quiconque – ce que nous avons fait encore tout à l'heure dans le rappel à l'ordre que j'ai fait pour une famille, parce que son gamin traînait assez tard dehors – je le ferai partout. Je sais évidemment qu'il y a une majorité écrasante de notre peuple qui n'acceptera jamais le retour de ce type d'idées, que nous voyons revenir au niveau européen, comme au niveau français.

Je voulais le dire, Madame ARFI, bravo, continuez dans ce registre. C'est un combat de tous les jours. Je ne suis pas un ange, mais je sais où il y a des limites, et quand ces limites seront franchies, je prendrai les mesures nécessaires pour que, en tout cas sur la ville de Miramas, la question juridique soit soulevée à titre personnel. Je n'attaquerai pas les partis, j'attaquerai ceux qui, derrière, se permettent d'écrire des choses qui sont des horreurs.

Je vais donc passer maintenant à la question du vote de cette question importante sur la subvention association Musikovant.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 2 voix « Hervé REBOUL et
procuration » + 1 voix « Cécile DUMAS » + 1 voix « Maryline KERAUDY »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**N° 23 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION OFFICE MUNICIPAL
DES SPORTS – PROJET « MIRAMAS SPORT SANTÉ » - AUTORISATION DONNÉE À
MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

Rapporteur : Mme Martine ARFI

Madame Martine ARFI procède à la lecture du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 31

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Hervé REBOUL et procuration » + 1 voix
« Maryline KERAUDY »)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 3

(2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

**N° 24 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION ANONYMAL – PROJET
« CITOYENS PARTICIP'ACTIFS » - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE
DE SIGNER**

Rapporteur : Mme Martine ARFI

Madame Martine ARFI procède à la lecture du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 2 voix « Hervé REBOUL et
procuration » + 1 voix « Cécile DUMAS » + 1 voix « Maryline KERAUDY »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**N° 25 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION SPORTIVE DU
COLLÈGE MIRAMARIS – PROJET « VOYAGE COLLECTIF D'ÉLÈVES – GOLF » -
AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

Rapporteur : Mme Martine ARFI

Madame Martine ARFI procède à la lecture du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 2 voix « Hervé REBOUL et
procuration » + 1 voix « Cécile DUMAS » + 1 voix « Maryline KERAUDY »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Madame Marilynne KERAUDY quitte la séance à 20 heures 35.

Monsieur Jerry GRUAT quitte la séance.

**N° 26 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION CENTRE SOCIAL
ALBERT SCHWEITZER – PROJET « SORTIES CULTURELLES ET SPORTIVES » -
AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

Rapporteur : Mme Martine ARFI

Madame Martine ARFI procède à la lecture du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 32

(27 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 2 voix « Hervé REBOUL et
procuration » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur Jerry GRUAT réintègre la séance.

**N° 27 – CONVENTION RELATIVE À LA RÉALISATION D'UNE ACTION DE MÉDIATION
SOCIALE ET ÉDUCATIVE SUR LA COMMUNE – ADDAP 13 (ASSOCIATION
DÉPARTEMENTALE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIONS DE PRÉVENTION 13)
– AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

Rapporteur : **Mme Martine ARFI**

Madame Martine ARFI procède à la lecture du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 2 voix « Hervé REBOUL et
procuration » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

URBANISME

**N° 28 – AVIS SUR LA DEMANDE PRÉSENTÉE PAR MARSEILLE PROVENCE
MÉTROPOLE RELATIVE AU PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT ET D'EXTENSION DE LA
DÉCHETTERIE SITUÉE À MIRAMAS**

Rapporteur : **Mme Géraldine BUTI**

Madame Géraldine BUTI procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE - On donne donc un avis favorable au projet que l'on a
déposé. Il me semble qu'il y avait un plan sur la délibération, vous voulez bien le
commenter ?

Mme Géraldine BUTI - Il va y avoir une augmentation du nombre de quais de
déchargement. On va passer à 11 quais. Il y aura un abri en dur pour les gardiens. Il y aura
un sens de circulation pour les camions, sur le bas, pour qu'ils collectent les bennes. Il y
aura un sens de circulation sur les quais. Il y aura un rond-point, il n'y aura donc plus besoin
de reculer. Il y aura une zone de lavage pour les bennes du prestataire de collecte en
dehors. Les travaux dureront 8 à 9 mois. Comme on l'avait dit précédemment, la déchetterie
devrait rester ouverte. Elle fermerait peut-être quelques jours. Pour l'instant, on essaie de
faire en sorte que la déchetterie reste ouverte. Le début de travaux, je l'espère, sera avant la
fin de l'année. Cela fait un moment qu'on l'attend maintenant, plusieurs années.

Monsieur le MAIRE - Il y aura des caméras vidéo, je crois, pour éviter les vols
des déchets. Comme vous le savez, c'est incroyable, mais c'est comme ça.

Cette déchetterie nous permettra d'étendre notre offre à la population sur le recyclage. Ça tombe bien, puisque vous vous occupez de zéro gaspillage, zéro déchet. C'est pour la fin de l'année, je l'espère, en tout cas.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 2 voix « Hervé REBOUL et
procuration » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**N° 29 – ÉTABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE ERDF SUR LA PARCELLE
CADASTRÉE SECTION AK N° 12.**

Rapporteur : M. Jean GUILLON

M. Jean GUILLON.- C'est l'établissement d'une servitude pour l'école de La Maille 3 pour un câble EDF. C'est une servitude de 1 mètre de large et de 5 de long. C'est vraiment un truc technique, uniquement pour faire passer le câble électrique.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 2 voix « Hervé REBOUL et
procuration » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**N° 30 – AVIS SUR LE PROJET DE MODIFICATION DU DÉCRET DE CRÉATION DE
L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR**

Rapporteur : M. Jean GUILLON

Monsieur Jean GUILLON procède à une lecture succincte du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 2 voix « Hervé REBOUL et
procuration » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**N° 31 – AVIS SUR PERMIS DE CONSTRUIRE PC 13063 16 G0017 – 100 LOGEMENTS
SITUÉS CITÉS JARDINS, ANGLE DU BOULEVARD ARISTIDE BRIAND ET DU
BOULEVARD ADRIEN MAZET**

Rapporteur : M. Christian PEYRO

Monsieur Christian PEYRO procède à une lecture succincte du rapport.

M. Christian PEYRO - L'avis du Département a été très favorable, puisqu'il a étudié l'impact écologique que pouvaient avoir ces constructions. Vous pouvez remarquer que les bâtiments sont dans le sens nord-sud. Les bâtiments que l'on a démolis étaient parallèles à l'avenue, alors que, là, ils sont perpendiculaires à l'avenue. Ils donnent donc côté sud, côté soleil. Vous avez les bâtiments en premier plan. À côté, ce sont les maisons individuelles. Évidemment, au milieu, vous avez des déplacements doux, pour permettre aux vélos de circuler.

Monsieur le MAIRE - Il y aura de l'accession privée, bien sûr.

M. Christian PEYRO - Bien sûr, c'est l'accession sociale.

Monsieur le MAIRE - Bien, sur ce permis de 13 Habitat, puisque c'est 13 Habitat qui a déposé le permis, je vous propose de donner un avis favorable. Là, on n'a pas de date de chantier.

M. Christian PEYRO - Non, je n'ai pas de date. C'est un peu long.

Monsieur le MAIRE - Peut-être un an. Y a-t-il des questions ? Oui, Madame DUMAS ?

Mme Cécile DUMAS - En pourcentage de locatif et de privatif, cela fait combien ?

M. Jean GUILLON - Il y avait 120 logements sociaux. On va reconstruire 80 logements sociaux locatifs. Après, il y aura 20 maisons. Aujourd'hui, c'est le permis des 80 logements sociaux et des 20 maisons. Les 20 maisons, c'est de l'accession pour des primoaccédants. Après, une partie du terrain sera confiée à un promoteur pour faire de l'accession à la propriété normale.

Mme Cécile DUMAS - On a détruit combien de logements, à peu près ?

M. Christian PEYRO - 120.

Mme Cécile DUMAS - On en avait 120 et on en reconstruit 100.

Monsieur le MAIRE - En sachant qu'il n'était pas possible de rénover les bâtiments d'avant. Ils étaient dans un état épouvantable. Là, vous n'avez que la partie en locatif. Derrière, vous avez les maisons en primoaccession, et vous aurez aussi du privé pur, qui arrivera sur le côté.

M. Christian PEYRO - En haut, à gauche, il y a un terrain privatif. Un immeuble sera construit. C'est un terrain qui sera construit par un promoteur privé.

M. Jean GUILLON - Il sera de 20 logements.

Autre chose : le bailleur social a accepté de mettre le nombre de parkings nécessaires. C'est-à-dire qu'il va respecter le PLU (Plan Local d'Urbanisme), ce qui n'est pas une obligation pour eux, puisque, normalement, ils peuvent bénéficier d'une seule place de stationnement par logement. Ils ont accepté de se conformer au PLU de la Ville.

Monsieur le MAIRE - Merci, Christian. Pas de date ?

M. Christian PEYRO - Non, il n'y a pas de date. Normalement, c'est 13 Habitat qui a pris en charge ce dossier, avant qu'il y ait la transformation du Conseil Départemental sur le plan politique. Ils ont quand même décidé de continuer la démolition, ce que tout le monde a pu constater. Ils ont continué à vouloir construire ces immeubles et ces villas, sous contrôle du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme, et de l'Environnement) et de la Municipalité, bien entendu. Pour équilibrer, ils ont fait un angle où il y aura un promoteur.

Monsieur le MAIRE - Dès que les offres d'achat des promoteurs seront proposées, on les aidera à faire de la mixité. Je vous rappelle que l'accession sociale est aussi importante pour un certain nombre de gens qui travaillent, qui paient un loyer, alors qu'ils pourraient, notamment à travers le 1 %, se payer leur appartement.

Je rappelle aux habitants qui habiteront autour que nous refonderons l'avenue. Il y a, vous l'avez vu, un projet très végétal, et non pas minéral, puisque nous

voulons donner à ce caractère d'avenue, de boulevard non pas ce que nous avons, c'est-à-dire les cages d'escalier, mais plutôt des arbres, une contre-allée. Vous verrez le plan, nous le mettrons bien sûr en présentation très prochainement, quand ils nous donneront l'autorisation, après notre vote.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 2 voix « Hervé REBOUL et procuration » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 32 – CESSIION DE LA PARCELLE CD 151 SITUÉE QUARTIER CHANTEGRIVE AU PROFIT DE MONSIEUR ET MADAME GONZALEZ DAVY

Rapporteur : M. Jean GUILLON

M. Jean GUILLON - Rapidement, sur l'historique, vous savez que lorsque la copropriété de Chantegrive nous a cédé le grand terrain vague qui est à côté – où nous allons faire d'ailleurs un bassin de rétention et d'infiltration des eaux de pluie. Quand ils nous l'avaient proposé, nous avons bien sûr accepté puisqu'il était gratuit – elle avait demandé de vendre aux gens qui étaient autour de ce terrain un petit morceau de terrain de trois ou quatre mètres de large qui longeait leur propriété, pour pouvoir l'agrandir, pour faire le tour de la maison ou des choses comme ça. Tout le monde, pratiquement, était d'accord. Sur cette parcelle 151, les propriétaires avaient accepté et, pour des raisons personnelles, ils ont vendu la maison. Quelqu'un a racheté la maison et la vente a été arrêtée. Là, ils proposent aux nouveaux de la racheter au prix que c'était. Ce n'est rien d'autre que cela.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 2 voix « Hervé REBOUL et procuration » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE - N'oubliez pas que, du côté de La Carraire aussi, il y a des terrains que l'on doit vendre. Pourquoi est-ce que je dis cela ? Il y a de petits délaissés publics que nous essayons de rattachés à une propriété privée, quelquefois même en fermant quelques petites voies, qui sont en permanence utilisées par des gens qui ne le devraient pas. Nous essayons de faire cela, mais nous avons effectivement un peu de retard sur un certain nombre de quartiers. Ce n'est pas toujours évident, parce qu'il y a des servitudes, et les servitudes complexifient la cession.

N° 33 – DÉNOMINATION D'UNE VOIE - IMPASSE ISSUE DU CHEMIN DE TAUSSANE À COUGNIL

Rapporteur : M. Daniel HIGLI

Monsieur Daniel HIGLI procède à la lecture du rapport.

M. Daniel HIGLI - C'est là où il y a la salle des témoins de Jéhovah. Aujourd'hui, ils font deux fréquentations par semaine, ils ont leur propre terrain de parking.

Monsieur Daniel HIGLI poursuit la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE - Nous nous sommes tous rendus sur place. Ils ont choisi, et vous nous proposez donc l'impasse de l'Agapanthe. Ces personnes avaient énormément de problèmes concernant leur courrier.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 2 voix « Hervé REBOUL et
procuration » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 34 – MODALITÉS DE LA MISE À DISPOSITION DU PUBLIC DU DOSSIER DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE MIRAMAS

Rapporteur : M. Jean GUILLON

M. Jean GUILLON.- Vous savez qu'on est en révision du plan local d'urbanisme. En même temps que cette révision, on a fait une petite modification simplifiée, qui concerne uniquement deux emplacements réservés.

Le premier, c'est le rond-point qui va se trouver à l'entrée nord de Miramas, en face de la station d'Arzeno, en gros, et qui va permettre d'aller sur la zone d'Intermarché.

Le deuxième, c'est un emplacement réservé qui part de l'impasse du Soleil-levant et qui va sur le boulevard Roger Lazard. Il y avait un emplacement réservé. Vous savez que l'impasse du Soleil-levant est très étroite, on ne peut pas se croiser. On avait dit que l'on mettait un emplacement réservé pour que l'on puisse sortir et faire un sens unique lorsque l'on construirait sur ce terrain.

Il se trouve que les emplacements réservés, c'est quelque chose qui est quand même assez dur. Quand c'est placé à un endroit, on ne peut pas changer. Il se trouve aussi que les lois évoluent et, lorsqu'on a un emplacement réservé et que le promoteur fait quelque chose dans la rue qui concerne l'emplacement réservé, s'il n'est pas seul à l'utiliser, on est obligé de financer en partie. Pour éviter cela, on enlève ces emplacements réservés et on fait une orientation d'aménagement, que vous avez pu voir dans le projet de modification du PLU. Cela permettra déjà de pouvoir placer l'emplacement réservé un peu mieux et, surtout, de ne rien payer. C'est quand même intéressant pour nos finances.

Ce qui est intéressant, notamment pour l'emplacement réservé de l'impasse du Soleil-levant, c'est que l'on avait un projet de construction d'immeuble, mais on est obligé de coller les immeubles contre le boulevard Aristide Briand, à la montée du pont. C'est vrai qu'en bougeant cet emplacement réservé, avec une orientation d'aménagement, cela nous permet d'éloigner les habitations de la route. C'est la grande raison.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 2 voix « Hervé REBOUL et
procuration » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

TECHNIQUE

N° 35 – MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION 73-2016 DU 13 AVRIL 2016 RELATIVE À LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE AU TITRE D'UN CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT LOCAL – PÉRIODE 2016/2020 – TRANCHE 2016

Rapporteur : M. Christian PEYRO

Monsieur Christian PEYRO procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Je vous propose donc de voter cette proposition que nous allons faire au Conseil Départemental. Je compte sur les bonnes intentions de tous pour que nous puissions l'avoir puisque c'est la première fois que la Ville va déposer un contrat d'objectifs. Elle a toujours eu des contrats de proximité ou des contrats structurants. Les contrats structurants ont été arrêtés. Notre intercommunalité n'a plus, depuis trois ans, de contrat d'objectifs. La Ville va donc le faire.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 2 voix « Hervé REBOUL et
procuration » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 36 – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL RÉGIONAL DANS LE CADRE DU FONDS RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (FRAT)

Rapporteur : M. Gérard GUILLEMONT

M. Gérard GUILLEMONT - C'est une question relative à une demande de subvention au Fonds Régional d'Aménagement du Territoire (FRAT), qui a été mis en place

par la nouvelle majorité du Conseil Régional. Ce fonds permet effectivement de financer un certain nombre de choses. Ce dont je voudrais d'abord vous entretenir, c'est que cette délibération, comme la précédente, est un acte important, parce que l'on acte ensemble le fait que la Commune développe un réseau de télécommunications propriétaire.

Vous savez que depuis environ 2013, 2012, on a déjà un ensemble de réseau de télécommunications propriétaire pour la vidéosurveillance. On avait 40 caméras. On va en rajouter une douzaine. On a aussi développé des équipements dans les écoles. On a des besoins de plus en plus importants de liaison entre les services communaux, entre la Mairie, les Finances, le Service Informatique, le Service communication. Bref, comme toutes les communes de France, la commune de Miramas a besoin de capacité en réseau pour faire dialoguer l'ensemble des opérateurs et des institutions.

Pour cela, on va développer un réseau propriétaire. Ce qui est proposé là, c'est un plan sur 4 ans. Les services nous disent, dans un premier temps, qu'il faut investir 1 million d'euros TTC. C'est la raison pour laquelle, nous nous tournons vers le Conseil Départemental – c'était dans la délibération précédente – et aussi vers le FRAC.

Il y a deux aspects. Ne croyez pas que le développement du numérique se fait sans produire de gaz à effet de serre. Il faut savoir qu'aujourd'hui, à l'échelle mondiale, nous avons tous des tablettes, nous avons tous des smartphones, mais à l'échelle mondiale, aujourd'hui, l'ensemble des équipements numériques, c'est autant d'énergie que toute l'aviation civile dans le monde entier. C'est-à-dire à peu près 10 % de la consommation énergétique mondiale sert aux applications numériques. C'est à peu près la consommation électrique de la France tout entière. Le problème auquel il faut réfléchir, c'est que l'essentiel de cette électricité est fourni par les centrales qui marchent avec des énergies fossiles : pour 40 % du charbon, pour 25 à 30 % du gaz et pour le reste, du fioul et du pétrole. Ce qui veut dire que les services numériques contribuent à l'accroissement qui continue actuellement des gaz à effet de serre. Je crois que c'est un sujet sur lequel il faut que tous, au moins, nous soyons conscients de ce que nous sommes en train de faire avec les services numériques. Ça me paraît très important.

Moyennant quoi, pour l'instant et pour ce soir, je vous propose de voter la délibération.

J'ai encore une information. Les services ont été approchés par SFR. Vous savez qu'on attend de SFR qu'ils fassent l'ensemble de la mise en place des fibres optiques, nécessaires pour desservir les habitations sur les communes de l'ouest de l'Étang de Berre. On était un peu dans l'attente. D'après les derniers contacts qu'on a eus, il semble que SFR se mettrait en route pour le déploiement de la fibre optique sur les communes de l'ouest de

l'Étang de Berre, dans le cadre du programme qui s'appelle « FTH » (*fiber to home*) au début de l'année prochaine. Cela va donc permettre à nouveau de développer les usages du numérique.

Pour ce soir, je vous propose de voter la demande de subvention à la Région, en espérant qu'ils soient le plus généreux possible.

Monsieur le MAIRE - Merci, Monsieur GUILLEMONT de ces informations. On m'a confirmé que SFR ferait des études en septembre 2016 et les travaux en janvier 2017, probablement, à Miramas. Beaucoup de gens attendent cela pour pouvoir avoir la fibre.

Mme Cécile DUMAS - Il y avait un souci avec le collège Miramaris, d'ailleurs.

Monsieur le MAIRE - Cela a été réglé, je crois.

Bien, je vais passer au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 2 voix « Hervé REBOUL et
procuration » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

SÉCURITÉ

N° 37 – RECONDUCTION DE LA CONVENTION COMMUNALE DE COORDINATION DE LA POLICE MUNICIPALE ET DES FORCES DE SÉCURITÉ DE L'ÉTAT APPROUVÉE PAR DÉLIBÉRATION N° 157-2013 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2013 – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION RECONDUITE

Rapporteur : M. Hatab JELASSI

Monsieur Hatab JELASSI procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE - Très bien, Monsieur JELASSI. Y a-t-il des questions particulières ? Je tiens d'ailleurs à vous féliciter, ainsi que le chef de la Police. Cet après-midi, grâce à la vidéo, a été interpellé un pyromane de poubelle. Cela commence à produire largement ses effets. Nous en ferons un bilan. J'aimerais bien, à la limite, demander une autorisation, pour que les conseillers puissent voir le Centre technique et son

importance, et l'ensemble des agents qui, maintenant, sont au nombre de 10. Ils travaillent en permanence derrière les écrans, pour suivre l'actualité de la sécurité sur la Ville.

Je vais donc passer au vote cette convention que nous signons avec le Préfet de Police. S'il n'y a pas de commentaire, nous passons au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 2 voix « Hervé REBOUL et
procuration » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

C/ LISTE DES DÉCISIONS DU MAIRE

Monsieur le MAIRE procède à la lecture des décisions prises pendant la période allant du 13 avril 2016 au 18 mai 2016.

D/ LISTE DES MARCHÉS

Monsieur le MAIRE procède à la lecture des marchés publics notifiés depuis le dernier Conseil Municipal.

Monsieur le MAIRE - Mesdames, Messieurs, nous aurons un Conseil Municipal le 12 juillet prochain, car nous avons des actes obligatoires à passer

Les questions étant épuisées, je lève la séance en vous souhaitant une bonne soirée. Et n'oubliez pas d'aller aux fêtes ! À la Fête de la musique, hier, je ne vous ai pas vus.

La séance est levée à 21 heures 10.

Monsieur le Maire

Frédéric VISOUROUX



Le Secrétaire de séance

Marie-Pierre VIAL